Quarante-sixième année. — N° 125. (EDITION DU MATIN) L'ADMINISTRATEUR DE L'ÉCOLE NATIONALE DES ARTS INDUSTRIELS DIMANCHE 5 MAI 1901.

Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS.—Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un an, 18 fr. Les autres Départements et l'Etranger le port en sus. Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Carnot, 5

Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES : A Roubaix, aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71. — A Tourcoing, aux bureaux du journal, rue Carnot, 5, et à la librairie Wattecaw, rue Saint-Jacques, 39. — A Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8. — A Bruxelles, à l'Office de Publicité, 46 rue de la Madeleine. — A Mouscron, chez M. Henri Lancoux, rue de la Station. — En vente à Paris : aux Bibliothèques de la gare de l'Est, de la gare du Nord et de la gare St-Lazare.

Un horrible Assassinat à Roubaix

UNE NOUVELLE CATASTROPHE EN BELGIQUE

A QUI LA FAUTE ?

Nous allions vous le demander. M. Viviani pose la question, le premier, dans la « Lanterne », et y répond aussitôt.

Il commence par constater que le vote de la grève générale par trente mille mineurs est chose grave. Ce vote est d'ailleurs absolument valable ; il réunit le quart des électeurs inscrits. Quant aux cent mille abstentionnistes, ce sont des timides résolus ; ils suivront le mouvement comme un seul homme.

C'est bien, à n'en pas douter, un mouvement révolutionnaire qui commence. « — Nous » comprenons bien, dit M. Viviani, que ce mou- » vement révolutionnaire soit pour inquiéter » la classe qui possède et gouverne. L'arrêt » du travail, c'est l'arrêt du sang généreux qui » circule en elle. Mais à qui la faute ? »

La faute, toute la faute, doit être justement imputée, selon lui, à la classe qui possède et gouverne. C'est elle qui étouffe, — depuis combien d'années ? — les revendications du prolétariat. Comme c'est simple.

Il est clair, en effet, que si la classe qui possède se laissait dépouiller sans protester, le prolétariat n'en serait pas réduit à voter des mesures révolutionnaires.

Nous recommandons cet argument aux défenseurs des cambrioleurs qui ont forcé récemment le coffre de l'« American Express Company ». Si on leur demande : — Pourquoi avez-vous fait sauter la porte du coffre avec de la dynamite ? Ils n'ont qu'à répondre : — C'est parce qu'elle était fermée.

Si l'« American Company » avait laissé la porte ouverte, ça ne serait pas arrivé ! C'est donc sa faute.

M. Viviani veut rire. Nous n'irons pas jusqu'à dire qu'il rit jaune, surtout à propos du conflit qui divise les deux syndicats de Montceau, l'injure lui serait trop cruelle. Mais nous pensons que le jeune député socialiste et ministériel ne s'est pressé d'attribuer la faute aux autres que pour alléger sa conscience. Lui et ses pareils sont en effet les vrais coupables.

Vous demandez : à qui la faute ? — A vous, à M. Millerand, à tous ces hommes politiques jeunes et remplis de talent qui, ayant trouvé les voies politiques obstruées par des réputations anciennes et des talents plus éprouvés, se sont jetés à la tête des partis extrêmes pour le bruit, pour l'éclat, pour le succès.

On brille difficilement quand on sert la froide raison. Jaurès restait méconnu dans les rangs du parti modéré ; il est rué d'un seul bond à l'autre bout du parti républicain où il a pu épanouir librement sa rhétorique, lancer l'invective, souffler, étaler le paradoxe, développer enfin tous les ressorts de sa violente nature. Les uns sont devenus socialistes, comme lui, par tempérament ; les autres par ambition pour un succès plus facile ; d'autres enfin par intérêt.

Et tous, ils ont mis leur talent au service de la propagande venimeuse ; ils ont enseigné la haine ; ils ont annoncé les temps prochains des sanglantes représailles ; ils ont promis la révolution... Et la classe ouvrière, flattée, adulée, trompée, surexcitée, affolée par tous ces discoureurs habiles, s'est crue arrivée, en effet, à la veille de justes réparations.

Les mineurs appelés à se prononcer sur cette question : — Est-ce pour aujourd'hui ? ont répondu : — Oui, oui, tout de suite !

C'est grave ! c'est fou !

Et vous osez demander en face de cette œuvre prochaine qui a germé par vos soins et qui éclate maintenant, vous osez demander : — A qui la faute ?

L. L.

Informations

UN CAPITAINE MORT D'UNE CHUTE DE CHEVAL

Paris, 3 mai. — Le capitaine de Saint-Paul, du 13e d'artillerie, dont le cheval s'était emballé hier pendant une manœuvre, est mort la nuit dernière, à 3 h. et demie, à l'hôpital militaire.

LA DEPOPULATION EN FRANCE

Les résultats du recensement quinquennal de la population française continuent de témoigner d'une assez forte diminution de la population dans la plupart des départements agricoles. Depuis 5 ans la Nièvre a perdu 10.000 habitants sur un total de 300.000.

FERMETURE DE LA BOURSE DU TRAVAIL AU HAVRE

Le Havre, 3 mai. — Le maire du Havre a pris un arrêté fermant la Bourse du travail à la suite des événements d'avant-hier soir, 1er mai. Des mesures sont prises pour prévenir les manifestations des protestataires.

TENTATIVES CRIMINELLES POUR FAIRE DERAILLER LES TRAINS

Chalons-sur-Marne, 3 mai. — Une traverse de chêne avait été placée en travers de la voie descendante entre les gares de Chalons et de Madougna, quelques instant avant le passage du rapide de Nancy à Paris. Le mécanicien a heureusement aperçu l'obstacle et il a pu arrêter son train assez tôt. Une enquête est ouverte.

Lyon, 3 mai. — Une tentative criminelle a été commise, dans la nuit de mercredi, sur la voie ferrée de Lyon à Saint-Etienne, à proximité de l'usine des Etaings. D'énormes pierres avaient été disposées de distance en distance sur les rails. Le bonheur a voulu que le chasse-pierre écartât les moellons et qu'il n'y eût pas d'accident. L'enquête a amené l'arrestation d'un nommé Jacques Vanner, 35 ans, cultivateur, qui a déjà subi plusieurs condamnations.

LE PORT DU COSTUME JUIF A ALGER

Sur l'ordre du gouverneur général de l'Algérie, le préfet d'Alger vient d'annuler l'arrêté de M. Max Régis qui interdisait le port du costume israélite.

LES TROUBLES EN ESPAGNE

Barcelone, 3 mai. — Les grévistes des tramways lancent des pierres sur les voitures faisant le service, et les font dérailler. Il en résulte des conflits entre les grévistes et les gardes civiles. Il y a eu des blessés des deux côtés.

Murcie, 3 mai — La grève des mineurs de Mazarron s'aggrave. On confirme officiellement que, dans la dernière émeute, deux femmes ont été tuées et qu'il y a eu de nombreux blessés, dont un sergent de gendarmerie, atteint grièvement.

Le nombre des grévistes s'élève à 2.000. Ils invitent tous les mineurs de la région à soutenir la grève. Des troupes continuent à arriver.

LE REFERENDUM DES MINEURS

A MONTCEAU-LES-MINES

Les réunions de vendredi matin

Montceau-les-Mines, 3 mai. — Deux réunions ont eu lieu ce matin à la salle Pezerat. Dans la première, MM. Létang, député, et Moulien, tous deux délégués par le syndicat auprès de M. Cotte, secrétaire de la Fédération des mineurs, ont rendu compte de la façon dont ils ont rempli leur mandat à Saint-Etienne.

On a annoncé aux grévistes que des réunions privées seraient données dimanche et lundi, afin de leur faire connaître les décisions qui seraient prises par le Comité fédéral.

M. Maxence Roldes, rentré ce matin, assistait à la seconde réunion, dans laquelle a été lu un ordre du jour que les grévistes ont approuvé à l'unanimité :

« Les ouvriers mineurs et similaires en grève depuis 104 jours, dit l'ordre du jour, remercient sincèrement MM. Létang et Moulien, délégués à Saint-Etienne auprès de M. Cotte, pour la mission qu'ils ont remplie si fidèlement.

» Ils réprouvent les considérants du manifeste Basly, qui dit que les ouvriers grévistes de Montceau n'auraient pas dû prendre part au referendum.

» C'est, dit l'ordre du jour, Basly lui-même qui les a engagés à voter.

» Les grévistes blâment énergiquement l'attitude de ceux qui ont trahi la cause des ouvriers en violant les décisions du Congrès de Lens et en ne faisant pas exécuter de suite les décisions du referendum, qui étaient en faveur de la grève générale.

» Les grévistes décident de lutter jusqu'à ce qu'ils aient obtenu satisfaction.

» Ils s'engagent à ne reprendre le travail que le jour où ils rentreront tous ensemble.

» Ils lèvent la séance aux cris de : « Vive la grève ! Vive l'émancipation des travailleurs par les travailleurs eux-mêmes ! »

Sur l'avis du Syndicat, l'assemblée a décidé qu'une nouvelle entrevue avec le directeur serait demandée par l'intermédiaire du préfet.

Les chefs socialistes et la grève générale

Montceau-les-Mines, 3 mai. — On a beaucoup commenté ici un article de M. Jaurès dans la « Petite République » de ce matin, article qui avait été télégraphié pour les besoins de la cause dans l'espoir qu'il pourrait contribuer à amener les grévistes à résipiscence.

Dans cet article de près de quatre colonnes, M. Jaurès adjure, en effet, pathétiquement les mineurs de ne pas compromettre par une mesure extrême et inopportune l'organisation ouvrière de la mine.

J'ai entendu dire de divers côtés que cet article était jugé comme étant un cri de détresse plutôt pour M. Millerand et pour le ministère que pour le prolétariat.

En tous cas jusqu'ici il ne paraît pas que cet appel, malgré les efforts des ministériels, ait influencé les ouvriers dans le sens que le souhaitent les gouvernementaux.

Paris, 3 mai. — Le « Temps » s'exprime ainsi :

« Il est extrêmement curieux de voir les efforts désespérés de M. Basly, de M. Jaurès et de tous les « politiques » du parti socialiste pour atténuer le sens et la portée du referendum des ouvriers mineurs sur la grève générale...

» Leur grand argument, c'est que l'industrie minière occupe 162.000 ouvriers et que 51.000 seulement ont pris part au vote de dimanche. Cet argument est un sophisme. Il n'y a que 62.000 ouvriers mineurs syndiqués. Ces 62.000 étaient, en fait, les seuls appelés à voter.

» En temps ordinaire, ces mêmes dirigeants ne tiennent aucun compte des ouvriers non syndiqués. Il n'y a que le syndicat dont l'opinion leur importe...

» Voici que les ouvriers syndiqués viennent d'échapper à la direction calmante de M. Basly et de M. Jaurès. Dès ce moment, on use contre eux de raisonnements que M. Basly et M. Jaurès eussent qualifié, hier, de « conservateurs », de « bourgeois » et de « réactionnaires ».

» Ce sont maintenant les 100.000 non-syndiqués qui prennent de l'importance aux yeux de M. Basly et de M. Jaurès. Cette volte-face de logique ne trompera personne.

» Les événements de ces derniers mois démontrent qu'il est exact de dire : « Le socialisme sera révolutionnaire, » ou il ne sera pas. » Et, sur ce point, si nous avons bien compris son article de ce matin, M. Jaurès est d'accord avec nous. »

RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 3 mai. — Les ministres se sont réunis, ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet. Le Conseil a procédé à l'expédition des affaires courantes.

La Journée du 1er Mai

M. Leygues, ministre de l'Intérieur, par intérim a rendu compte de la journée du 1er Mai.

Le voyage de M. Delcassé à Saint-Pétersbourg

Le Ministre des Affaires étrangères a rendu compte de son voyage à Saint-Pétersbourg. Le communiqué officieux de la réunion ajoute que l'accord est parfait entre le Gouvernement impérial et le Gouvernement de la République sur toutes les questions qui intéressent les deux pays.

Les évènements de Chine

M. Delcassé a donné connaissance, au Conseil, de plusieurs télégrammes concernant la question de Chine. Le retour des agents consulaires au Yunnam a eu lieu dans les conditions fixées par le Gouvernement français. Les opérations de la pose du câble, d'Oran à Tanger, se sont effectuées, sans incident dans les journées d'hier et de mercredi.

Une Terrible Catastrophe

A QUAREGNON

Une cage précipitée au fond d'une mine

NEUF MORTS, -- TROIS BLESSÉS

(D'un correspondant particulier).

Mons, 3 mai. — Une nouvelle catastrophe vient de se produire dans le Borinage, à peu de distance du puits où une explosion de grisou fit, la semaine dernière, tant de victimes.

C'est au puits n° 2 du Couchant du Flénu qu'est arrivée cette catastrophe. Vendredi soir, au moment de la remonte de la cage, une pierre énorme, se détachant soudain de la voute, vint s'abattre sur la cage, qui était remplie d'ouvriers mineurs.

Le câble fut rompu et la cage précipitée dans le fond de la mine, qui était, à cet endroit, remplie d'eau.

Des secours furent aussitôt organisés par les ingénieurs. Dans la cage brisée, l'on a retrouvé trois cadavres de mineurs, qui avaient été écrasés par la pierre. Six autres ouvriers étaient tombés dans l'eau, où ils s'étaient noyés. Enfin, trois mineurs sont très grièvement blessés.

Cette affreuse nouvelle connue, la population de Quaregnon est accourue en foule aux abords de la fosse, où elle était difficilement contenue par la police et la gendarmerie.

L'émotion produite par cette nouvelle catastrophe est indescriptible.

LES RETRAITES OUVRIÈRES

Conflit entre le gouvernement et la commission de la Chambre. — Les amendements proposés par M. Millerand. — Les journaliers agricoles exclus.

Paris, 3 mai. — La commission de prévoyance et d'assurance sociales est convoquée au Palais-Bourbon pour recevoir communication des amendements que le gouvernement propose au texte adopté par elle pour le projet des retraites ouvrières. On se souvient que la commission s'était montrée presque unanimement défavorable à ces propositions du gouvernement, lorsqu'elles lui furent rapidement exposées par MM. Millerand et Caillaux, le 30 mars dernier, le lendemain même de la séparation des Chambres.

Les amendemens du gouvernement

Voici les principales modifications que propose le gouvernement au projet de la commission :

Le projet du gouvernement laisse l'option à l'ouvrier entre le système de la pension à capital aliéné, suivant lequel, lors du décès, toutes les sommes déposées restent à la caisse qui a servi la retraite, et le système de la pension à capital réservé, qui fait bénéficier la famille du titulaire de la pension des sommes versées soit par l'ouvrier, soit par le patron. La commission, au contraire, s'était prononcée pour le système de la retraite à capital aliéné, mais avec application d'une partie de la prime à une assurance en cas de décès de 500 francs au profit de la veuve et à une assurance de même valeur au profit des enfants mineurs de moins de seize ans. Le projet du gouvernement écarte donc la création d'assurances en cas de décès.

D'autre part, le projet du gouvernement excepte des bénéfices de la loi les journaliers agricoles pour n'accepter que les travailleurs agricoles engagés à l'année.

Pour le paiement de la pension à 75 ans, le gouvernement propose qu'il soit trimestriel, tandis que la commission demandait que la retraite fût payable mensuellement et d'avance.

Les versements des ouvriers

La commission prévoyait un versement de cinq centimes par journée de travail par les ouvriers ayant moins de 18 ans ou gagnant un salaire inférieur à 2 francs par jour, et de dix centimes pour les salaires supérieurs à 2 francs. Le gouvernement demande, en outre, un versement de quinze centimes, pour les salaires égaux ou supérieurs à 5 fr. par jour, et une retenue de 1 fr. 50 par mois pour les travailleurs agricoles dont le salaire annuel ne dépasse pas 600 francs ou de 3 francs au-dessus de ce salaire annuel. Il est bien entendu que, dans les deux projets, les patrons auront à faire un versement double de celui de leurs ouvriers.

Dans le cas de validité prématurée, avant l'âge de 65 ans révolus, le projet de la commission stipule que l'ouvrier aura droit à la liquidation anticipée de sa retraite, si les versements à son compte pour la retraite représentent au moins 2.000 journées de travail. Le projet Millerand exige que les versements représentent 2.500 journées de travail.

La commission avait cru nécessaire de donner une décision précise de l'« invalidité » au point de vue de la loi. D'après elle, l'invalidité est considérée comme l'état d'un travailleur incapable, n'ayant plus la possibilité d'exercer son métier particulier, de gagner au plus la moitié du salaire d'un manœuvre proprement dit, c'est-à-dire du travailleur ayant le salaire le plus bas.

Le gouvernement n'a pas admis cette définition ; à la rédaction de la commission, il substitue la suivante :

« N'est réputé invalide dans le sens de l'article 10 que le travailleur qui, pour toute autre cause que la vieillesse, n'est plus en état de gagner un tiers de ce que des personnes appartenant à son ancienne profession gagnent d'ordinaire par leur travail dans la même région. »

Caisse centrale ou caisses régionales

Le projet du gouvernement demande, enfin, la création « d'une Caisse nationale des retraites ouvrières dont la gestion administrative est placée sous l'autorité du ministre du commerce et dont la gestion financière est confiée à la Caisse des dépôts et consignations », tandis que la commission de la Chambre s'était prononcée pour un système de caisses régionales, indépendantes les unes des autres et chargées, dans leurs circonscriptions respectives, de recevoir les versements, de les placer et de liquider les pensions, soit de vieillesse, soit d'invalidité.

CONGRÈS ANTI-MAÇONNIQUE

Les résolutions prises

Paris, 3 mai. — En exécution d'un vœu adopté le 17 novembre 1900, au Congrès anti-maçonnique de Lille, une réunion des anti-maçons de France a été tenue, à Paris, le 30 avril, sous les auspices du Comité anti-maçonnique de Paris. Au cours de cette réunion, on a pris d'importantes résolutions qui viennent de nous être communiquées :

1° Le Comité de Paris continuera à dresser le répertoire des franc-maçons, en s'appuyant sur des documents authentiques. Les détenteurs des documents pouvant concourir à ce répertoire, sont invités à en donner communication au Comité de Paris ;

2° Le Comité anti-maçonnique de Paris se mettra à la disposition de toutes les organisations électorales qui désireront s'éclairer sur la situation et le rôle maçonnique des candidats ;

3° Les personnes présentées au Congrès et celles qui ont envoyé leur adhésion s'appliqueront à découvrir, à utiliser les documents maçonniques, soit par elles-mêmes, soit en les adressant aux Revues spéciales : « France chrétienne », « Franc-Maçonnerie démasquée », et tous autres journaux ;

4° Il sera fondé des Comités de l'œuvre du sou anti-maçonnique sous le patronage du Comité anti-maçonnique de Paris ;

5° Le Congrès engage les anti-maçons de province à former des groupes autonomes pour concourir à la campagne anti-maçonnique ;

6° La liste de l'état-major de la franc-maçonnerie sera dressée et publiée par les soins du Comité anti-maçonnique de Paris. Le Comité anti-maçonnique de Paris fonctionne sous la présidence de M. de Marcère, sénateur, ancien ministre ; le Comité de patronage se compose de MM. Aspy, conseiller municipal de Paris ; le général comte du Barail, ancien ministre ; Briançon, négociant ; amiral de Cuverville, sénateur ; Denys Cochin, de Gailhard-Bancel, Gay, de Ramel, Amédée Reillo, députés ; amiral Gicquel des Touches ; lieutenant-colonel Monteil ; comte Ch. de Nocolai ; Paul Nourrisson, avocat à la Cour d'appel ; Gabriel Soulacroix, directeur de la « Franc-Maçonnerie démasquée ».

Pour tous renseignements, s'adresser à MM. Tourmenkin, 42, rue de Grenelle, Paris.

L'homme coupé en morceaux

UNE NOUVELLE PISTE

Enquête à Meaux

Meaux, 3 mai. — Le bruit court ici que le parquet de Meaux serait sur la piste de l'identité véritable de l'homme coupé en morceaux.

Ce malheureux serait un jeune homme du nom de Leroux, dont le père habite seul une maisonnette située entre Meaux et Marcuil, sur le bord du canal de Chalifert.

M. Leroux, qui est aveugle, avait confié à son fils, qui devait partir pour le Nord, une somme de 8.000 francs, composée de titres au porteur.

Le jeune homme, que l'on sait avoir été en contact à Paris avec des individus suspects, a cessé de donner de ses nouvelles depuis quelque temps. A l'époque de la découverte du crime, il avait cessé toute correspondance.

Voici ce qu'a déclaré le brigadier de gendarmerie qui a fait la première enquête.

— Il y a un an, dit-il, M. Leroux, habitant seule Marcuil, un des faubourgs de Meaux, héritait d'une somme de 8,000 francs en titres nominatifs.

Pour que sa fille, avec laquelle il est très mal et qui ne mène pas, paraît-il, une vie exemplaire à Paris, ne participât pas, après sa mort, à la petite fortune qu'il laissait, M. Leroux convertit les actions nominatives en titres au porteur, puis il confia l'argent à son fils, lui le garda sur lui, dans une ceinture de cuir. Au mois de septembre dernier, le fils, Alexandre Leroux, qui vend dans les foires de la pâtisserie qu'il fabrique sur place, partit pour Valenciennes, en emportant l'argent.

Il écrivit à son père, le 15 septembre, qu'il rentrerait un mois à peine absent et qu'il reviendrait à Meaux dans les premiers jours du mois de décembre, en traversant Amiens et Paris. Depuis ce moment le père n'a plus reçu de nouvelles de son fils.

Cte affaire cause à Meaux la plus vive impression et le parquet ainsi que la gendarmerie sont persuadés qu'il y a corrélation entre Alexandre Leroux et le cadavre trouvé dépecé à Paris.

Comment, maintenant, une corrélation a-t-elle pu être établie entre la disparition du jeune homme de Meaux et l'assassinat de la rue de Plâtrières Voici ce qu'explique l'enquête :

Le signalement du jeune homme coupé en morceaux et celui d'Alexandre Leroux sont identiques. Leroux était âgé de 23 ans, de petite taille, 1 m. 60 — ne paraissant pas être âgé de plus de seize à dix-sept ans, imberbe — duvet blond roux, cheveux de même couleur ; petite cicatrice au pouce gauche, cicatrice au côté droit provenant d'une brûlure ; petite cicatrice à l'oreille gauche ; tache grisâtre au bras gauche ; taches de rousseur à la figure et sur le corps.

En rapprochant ce signalement de celui du jeune homme coupé en morceaux, on ne remarque aucune différence.

Pourquoi, maintenant, a-t-on attendu si longtemps avant de s'apercevoir qu'une affinité existait entre les deux affaires ? C'est que, jusqu'à maintenant, le père Leroux, qui est aveugle et malade ; avait refusé de s'adresser à la gendarmerie. Il avait simplement écrit au parquet de Valenciennes pour avoir des nouvelles de son enfant. Et c'est de cette ville qu'on a prévenu le parquet de Meaux.

A Valenciennes, on a retrouvé les traces d'Alexandre Leroux. Il s'est bien rendu à la foire et de là est reparti pour Paris en passant par Amiens. C'est à Paris que la piste se perd.

Le chef de la Sûreté va être avisé. Si, comme tout donne lieu de le supposer, Leroux a été assassiné, il sera facile de retrouver les assassins.

On a acquis au parquet de Meaux, la certitude qu'une personne, disons de l'entourage de Leroux, pour ne pas préciser, savait que celui-ci était porteur d'une grosse somme d'argent. Les relations suspectes de cette personne expliqueraient suffisamment le crime dont le malheureux, trop confiant, a été la victime.

CHOSES ET AUTRES

M. et Mme Sabouleux viennent de s'installer en wagon pour aller passer vingt-quatre heures dans la bicoque lilliputienne qu'ils dénomment pompeusement leur villa.

Soudain Sabouleux se frappe le front :

— J'ai oublié d'acheter un arrosoir !

Sa femme, tranquillement :

— Je te prêterai mon vaporisateur.

—×—

Mlle Lili rapporte fièrement la croix de sagesse qu'elle a obtenue à l'école.

— Cela mérite une récompense, lui dit sa mère ; que veux-tu que je te donne ?

L'enfant, après réflexion :

— Une grande tartine bien mince avec de la confiture des deux côtés !

LA RETRAITE DU CARDINAL RAMPOLLA

Le « Gaulois » publie, sous ce titre, les renseignements suivants :

« Léon XIII rappelait lui-même, dans ses actes publics, qu'il a quatre-vingt-onze ans, fait pour ainsi dire un devoir au monde chrétien de se préoccuper de la succession du grand pontife qui gouverne l'Eglise avec tant d'autorité et de sollicitude.

» On espère même que Léon XIII désirerait voir le Sacré-Collège lui donner pour successeur un collaborateur aussi éprouvé et qu'il mourrait avec une particulière quiétude s'il avait l'espoir que le gouvernail de la barque de Pierre serait confié à son secrétaire d'Etat.

» Mais, c'est une tradition presque sans exception que le Sacré-Collège n'élit pas pour Pape le secrétaire d'Etat du Pape défunt, tant pour ne pas lier à la politique de ce Pape défunt, que pour n'y pas lier le nouveau Pape lui-même et sauvegarder ainsi l'indépendance du Saint-Siège et du Sénat du Saint-Siège.

» La démission du cardinal Rampolla marquerait peut-être pour le public un désaccord ou une lassitude, mais elle ne serait, en réalité, qu'un effacement approuvé par Sa Sainteté en vue d'événements ultérieurs. »

UNE MORTE... VIVANTE !

La cataleptique de la Roche-sur-Yon

La Roche-sur-Yon, 3 mai. — Il y a trois jours une jeune fille, Mlle Vert, âgée de dix-huit ans, mourait subitement. Son décès fut attribué à un accident cardiaque, et le permis fut délivré par le médecin de l'état civil.

Les obsèques devaient avoir lieu hier à quatre heures après-midi. Le corbillard stationnait devant la porte et les parents et les amis attendaient éplorés ; le clergé arrivait pour la levée du corps.

Au moment où on allait visser le couvercle de la bière où reposait la morte, celle-ci fit un mouvement, remua la tête, ouvrit les yeux et se dressa sur son séant.

Il y eut un moment d'affolement extrême. Les assistants étaient terrifiés. Quelques-uns prirent la fuite en poussant des cris d'effroi.

Cependant un des parents, plus avisé que les autres, courut chercher un médecin.

Pendant ce temps la jeune fille fut placée dans son lit, et lorsque le docteur arriva elle avait complètement repris connaissance.

Le médecin constata que Mlle Vert avait eu une crise de catalepsie.

On comprend la joie qui s'empara des assistants ; le corbillard s'en retourna vide et les assistants, radieux, se mirent à trinquer à la santé de la ressuscitée.

Ce matin, Mlle Vert va aussi bien que possible.

UN NOUVEAU TROPPMANN

Brière est-il coupable ?

Déclarations du juge d'instruction et de l'avocat

Chartres, 3 mars. — L'instruction de l'épouvantable crime de Corances subit un temps d'arrêt.

On ne dit point que Brière ne soit pas coupable de l'assassinat de ses enfants, mais il semble qu'on affirme avec moins de certitude sa culpabilité et surtout qu'on ne trouve contre lui aucune preuve décisive.

Interrogé par un de nos confrères, le juge d'instruction a fait les déclarations suivantes :

— Où en êtes-vous, Monsieur le Juge, avec votre instruction contre Brière ?

— Mon Dieu ! mon instruction avance comme elle peut avances avec un individu qui joue au plus fin, qui, sous prétexte de ne pas se compromettre, se borne à répondre par des « oui » ou des « non » aux questions que je lui pose.

Je sens très bien, poursuit l'honorable magistrat, qu'avec un gaillard fin and et intelligent comme Brière, l'on serai réduit à poursuivre mon instruction en dehors de lui, à réunir patiemment, sans me presser, tous les éléments d'appréciation pour mon enquête.

— Mais ce qui est étrange dans cette affaire, c'est le manque de mobiles apparents du crime.

— Eh oui ! Apparents ! Mais je finirai bien par voir clair dans son jeu. A-t-il voulu se débarrasser de ses enfants pour se marier avec Véronique Lubin ? Guignait-il ses biens ? Etait-il à la cote lui-même ? Je cherche et jusqu'à ce que j'ais trouvé, je ne le lâcherai pas. Je tiens compte de toutes les informations qui me parviennent. Je suis prêt, absolument prêt, à le relâcher et à déclarer que je me suis trompé sur son compte, si je découvre une autre piste sérieuse et sûre...

Mais, voyez-vous, il m'a été impossible de ne pas arrêter l'homme que tous les éléments du crime faisaient reconnaître comme le coupable. Cet homme qui, à minuit et demi, rentre chez lui et ne pousse pas de cri d'alarme quand il a été attaqué, cet homme qui demande immédiatement à ses voisins qu'on le transporte ailleurs que dans la chambre de ses enfants, cet homme enfin, dont le chien n'aboie pas quand l'assassin se jette sur lui, et qui se borne à répondre quand on lui parle de son gilet ensanglanté : — Il est bien à moi. Ce sont eux qui l'ont jeté dans la mare !

Brière parle de deux agresseurs : il ne les reconnaît pas parce qu'ils l'ont attaqué dans la nuit. Pourquoi se seraient-ils bornés à lui donner des coups de couteau insuffisants, puisqu'ils venaient de tuer les deux enfants ? Non, malgré toute sa mise en scène, il n'échappera pas à la justice.